



*M. J. C. L. 2.3.70*

*mut 25/1970*

## ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination de l'actuelle route de Saint-Maurice en "chemin des Bûchilles", sur le tronçon reliant la route du Lac à la limite communale (commune de Corsier)

du 3 mars 1970

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 16 février 1970;

vu le préavis favorable de la commune de Corsier, du 21 novembre 1969;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

*= Les Bouchilles !*

Chemin des Bûchilles (lieu-dit de la région) au tronçon de l'actuelle route de Saint-Maurice, sur la commune de Corsier.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er avril 1970.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*Hallaug*